



L'institut InSHS

Affaire suivie par : Catherine Houari

E-mail : catherine.houari@cnrs-dir.fr

Tel . : 01.44.96.42.82

Réf. : InSHS-D-2019- 404

Madame Brigitte Marin
Directrice de l'Ecole française de
Rome

Adresse : Piazza Farnese, 67
00186 Roma - Italia

Paris, le 1^{er} septembre 2019

Objet : Traitement et conservation des archives du Centre Jean Bérard de Naples (USR 3133 CNRS – École française de Rome)

Madame la Directrice,

L'instruction signée par le CNRS et les Archives de France du 15 janvier 2007 sur le traitement et la conservation des archives des délégations et des unités de recherche et de service du CNRS, précise la gestion des archives des unités mixtes de recherche dans son introduction.

Ainsi, dans le cas des unités mixtes de recherche hébergées dans des locaux autres que ceux du CNRS, la gestion des archives de ces unités mixtes de recherche par la structure d'hébergement sera privilégiée, lorsqu'elle est dotée d'un service d'archives ou d'un archiviste.

Dans cet esprit, je donne mon accord pour que les archives du Centre Jean Bérard de Naples soient traitées par l'archiviste de l'Ecole française de Rome et conservées sur place durant leur durée d'utilité administrative et scientifique.

Je remercie l'Ecole française de Rome de me tenir informé ainsi que le pôle national de conservation des données et documents du CNRS (PNC2D) des éliminations et classements d'archives qui seront réalisés.

Le versement des archives historiques aux Archives nationales françaises proposé correspond également aux obligations du CNRS et cette organisation convient parfaitement.

Une copie du répertoire décrivant les archives ainsi versées sera transmise à l'INSHS et au PNC2D.

Concernant les éliminations réglementaires, le bordereau sera transmis au PNC2D et à l'INSHS pour avis, puis à la mission des Archives nationales du ministère qui suit l'Ecole française de Rome pour visa. Pour information, le CNRS relève, habituellement, directement du bureau des missions et de la coordination interministérielle (BMCI) du service interministériel des Archives de France (SIAF). Une fois le bordereau d'élimination visé par les parties, une copie en sera transmise à l'INSHS et au PNC2D.

L'Institut des sciences humaines et sociales et la responsable du pôle national de conservation des données et documents du CNRS sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sincères salutations.

M. François-Joseph RUGGIU

Directeur de l'INSHS

Copie : Mme Pouzadoux, Directrice de l'USR 3133
Mme Bachèlerie-Gouverneur, Responsable du PNC2D CNRS

CNRS
Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
T. 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr